

12.01.2007 - 16:30 Uhr

## **economiesuisse - Déchets radioactifs : ne pas instrumentaliser la question du choix des sites de dépôts / A propos du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes »**

Zurich (ots) -

economiesuisse salue la présentation de la troisième version du concept de plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes » pour les déchets radioactifs. La Fédération des entreprises suisses critique toutefois deux points essentiels :

### **1. Pas de politique énergétique dans le plan sectoriel**

Le plan doit servir de base à la sélection des futurs sites des dépôts en couches géologiques profondes. Il ny a donc aucune raison de lier cette question à celle de la construction éventuelle de nouvelles centrales nucléaires. La proposition de limiter la capacité de stockage au volume des déchets des centrales nucléaires existantes est donc incompréhensible, tant sur le plan juridique que sur le plan matériel :

- La loi sur lénergie nucléaire laisse explicitement ouverte la possibilité de construire de nouvelles centrales nucléaires. Par ailleurs, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger sest clairement exprimé dans ce sens. En acceptant la démonstration de faisabilité du stockage de déchets radioactifs, le Conseil fédéral a admis que la gestion sûre et durable de tous les déchets radioactifs en Suisse est réalisable.
- Dans dautres plans sectoriels de la Confédération, comme le projet AlpTransit, les experts ne se sont pas non plus basés sur le volume de trafic des années 1990, mais sur le volume attendu au cours des prochaines décennies.

### **2. Eviter de retarder inutilement les procédures**

Dans la perspective de la mise en uvre du plan sectoriel, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a expliqué devant le Parlement, dans sa réponse à la motion Hofmann (4.10.2005), que la décision dautorisation générale pour laménagement dun dépôt profond pourrait tomber en 2010 voire en 2014 si des travaux de forage supplémentaires étaient nécessaires. Mais les délais désormais envisagés sont trop éloignés de ces indications. Comme lexpérience la montré, les procédures participatives doivent être menées à bien en 4 ou 5 ans ; une durée plus longue menace leur aboutissement. Il serait donc déplacé de faire traîner la procédure pour des motifs politiques ou électoraux.

Pour toutes questions :

Urs Naef

Mobile : 076 330 25 56